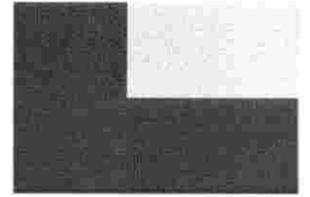




REPUBLIQUE DU BENIN



SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

MARCHE DE FOURNITURE

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

*Dossier d'appel d'offres n°308/24/SBEE/DG/PRMP/DT/SPM du 11 mars
2024*

Objet : Acquisition des panneaux de signalisation, de cônes de balisage, de chicanes et de matériels de sécurité spécifiques au profit de la Direction Technique

Source de financement : Budget Autonomes

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : *Budget Autonome*

Mars 2025

[Handwritten signatures and initials]

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres n°308/24/SBEE/DG/PRMP/DT/SPM du 11 mars 2024 relatif à l'acquisition des panneaux de signalisation, de cônes de balisage, de chicanes et de matériels de sécurité spécifiques au profit de la Direction Technique

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AON)

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 25 mars à 15 heures, dans la salle 116 de la Direction Générale de la SBEE, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°I01040-24/SBEE/DG/PRMP/DCMEDSP/SPM/SP du 15 janvier 2024 et à la lettre d'invitation N°I00120/24/SBEE/DG/PRMP/DCMEDDSP/SPM/SP du 15 janvier 2024.

- Président : **Jean-Luc YOFFOU**, PRMP de la SBEE ;
- Rapporteur : **Charbel Giovanni AHOKPONOU**, Spécialiste en Passation des Marchés à la PRMP SBEE
- Membres :
 - Michel YEHOUENOU** RCP-PRMP
 - Siméon AHOUISSOU**, Représentant du Directeur Technique (DT) de la SBEE ;
 - Ferdinand BONOU**, Représentant du Directeur Administratif et Financier (DAF) de la SBEE ;

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

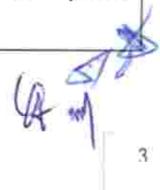
Lot unique	Intitulé : Acquisition des panneaux de signalisation, de cônes de balisage, de chicanes et de matériels de sécurité spécifiques au profit de la Direction Technique
Procédures	
Mode de passation	APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°114/23/SBEE/DG/PRMP du 08 avril 2024
Soumissionnaires	
AFRIQUE CHALLENGE SARL SIMORGH SARL TARMAK L'AIGLE ROYAL AU ROCHER ZENITH CORPORATION SARL	

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

SOCIETE ACTION GLOBALE
LYCENTER
GROUPEMENT MIKEM TECHNOLOGIE/ ICEBERG GROUP
SOCOYAF BENIN
AGRIMECA SERVICE
SITFSPI
AKATEC GROUP

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
AFRIQUE CHALLENGE SARL	Le soumissionnaire AFRIQUE CHALLENGE a fourni dans son offre, une fiche technique qui n'est pas délivrée par le fabricant contrairement aux exigences des Annexes A-1-2. En effet, la fiche technique qui devait normalement être délivrée par le fabricant est signée par le soumissionnaire en lieu et place du fabricant.
SIMORGH SARL	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
L'AIGLE ROYAL AU ROCHER	Non validité de la description technique des équipements, et des fiches techniques En effet, le soumissionnaire L'AIGLE ROYAL AU ROCHER a fourni une description technique des fournitures qui ne renseignent pas les valeurs garanties par le soumissionnaire de plus, il a fourni une fiche technique de cône de balisage ne renseignant pas la norme, le matériau, la bande, la hauteur et le poids. Ces rubriques sont éliminatoires
SOCIETE ACTION GLOBALE	Non validité de la description technique des équipements En effet, le soumissionnaire SOCIETE ACTION GLOBALE a proposé dans sa description technique, des fournitures qui ne respectent pas les normes exigées par le DAO : EN au lieu de EN 7011 pour le panneau des statistiques d'accident du travail, panneau point de rassemblement et NF EN 13423 au lieu de NF EN 13422 pour les cônes de balisage. De plus, pour le panneau des statistiques d'accident, les dimensions proposés sont de 2400 X 500 mm au lieu de 500 X 500 mm avec une hauteur support hors sol de 1,2m au lieu de 1m exigé par le DAO. Ces rubriques sont éliminatoires
ZENITH CORPORATION SARL	Lettre de soumission non conforme En effet, le soumissionnaire ZENITH CORPORATION SARL a écrit dans sa lettre de soumission b) « Accord cadre pour la maintenance des groupes électrogènes de la SBEE » comme description des fournitures ce qui n'est pas en rapport avec l'objet du marché en question.
LYCENTER	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
GROUPEMENT MIKEM	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse


 3

TECHNOLOGIE/ ICEBERG GROUP	
SOCOYAF BENIN	<p>Non validité de la description technique des équipements, et des fiches techniques</p> <p>En effet, Le soumissionnaire SOCOYAF BENIN a fourni dans son offre, une description technique des cônes de balisage qui fait mention d'une hauteur de 50 ou 75 cm au lieu de 100 prévu dans le DAO et un poids de 1,3kg au lieu de 7kg prévu dans le DAO. De plus, le soumissionnaire a fourni une description technique des panneau point de rassemblement dont les dimensions sont de 45 x 63 cm au lieu de 122 x 188 cm exigés par le DAO. Ces rubriques sont éliminatoires. Il a également fourni une fiche technique de cônes de balisage qui fait mention d'une hauteur de 50 cm au lieu de 100 prévu dans le DAO et un poids de 1,3kg au lieu de 7kg prévu dans le DAO. De plus, le soumissionnaire a fourni des fiches techniques des panneaux tissu qui ne respectent aucune des exigences des spécifications techniques. Ces rubriques sont éliminatoires. Absence des fiches techniques des panneau des statistiques d'accident de travail, des panneau point de rassemblement et cône de balisages dont les pays d'origines ne sont pas spécifiés dans la description technique signée par le soumissionnaire</p>
AGRIMECA SERVICE	<p>Le soumissionnaire AGRIMECA SERVICE a fourni une copie originale de son offre accompagnée de la copie scannée uniquement contrairement au point 9 de l'avis d'appel d'offres « <i>Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire... »</i></p>
SITFSPI	<p>Non validité de la description technique des équipements.</p> <p>En effet, le soumissionnaire SITFSPI a proposé dans la description technique des cônes de balisage dont le poids est de 4,5 kg au lieu de 7kg exigé par les spécifications techniques. Cette rubrique est éliminatoire</p>
AKATEC GROUP	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse

Attributaire

Nom	TARMAK
Montant proposé	59 000 000 FCFA HT soit 69 620 000 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	59 000 000 FCFA HT soit 69 620 000 FCFA TTC

Principales dispositions permettant l'établissement du marché

Objet du marché	Acquisition des panneaux de signalisation, de cônes de balisage, de chicanes et de matériels de sécurité spécifiques au profit de la Direction Technique
Prix	59 000 000 HT soit 69 620 000 TTC
Délai d'exécution	60 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot	Attributaire	Montant
Acquisition des panneaux de signalisation, de cônes de balisage, de chicanes et de matériels de sécurité spécifiques au profit de la Direction Technique	TARMAK	59 000 000 FCFA HT soit 69 620 000 FCFA TTC
TOTAL		59 000 000 FCFA HT soit 69 620 000 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 15 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou le 25 mars 2025

Le Président

*Y. BRNE -
Yashan Jean-Bertrand*

Le Rapporteur

*Atokpessou Charles
SPT/DFC*

Les membres

*Simon C. AHOVISSEU
Rpt DT*

*Ferdinand BONOU
Rpt DFC*

*ACP
Michel YEHOUENOU*